

### CONDITIONS TARIFAIRES LOCATION

#### HABITATION

Frais de bail et d'agence suivant conditions de la loi ALUR à la charge du preneur

Barème dégressif par tranches	0 à 30 m <sup>2</sup>	11 € TTC <sup>(2)</sup> / m <sup>2</sup>
	De 30 à 90 m <sup>2</sup>	4 € TTC <sup>(2)</sup> / m <sup>2</sup>
	Plus de 90 m <sup>2</sup>	2 € TTC <sup>(2)</sup> / m <sup>2</sup>

Selon le décret n° 2014-890 du 1er août 2014 : le plafond des honoraires applicable est de 3 €/m<sup>2</sup> (surface habitable) pour l'état des lieux, et de 8 €/m<sup>2</sup> (surface habitable) pour les autres frais (visites, établissement du bail). Conditions tarifaires sauf exception indiquée sur la fiche de location et en vitrine.

#### IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Frais de bail et d'agence Professionnels (TVA à 20% en sus) à la charge du preneur

Sur les locaux commerciaux	2 mois de loyer HT
Sur les bureaux et entrepôts	1 mois de loyer HT
Pour renouvellement de bail	300 € HT soit 360 € TTC <sup>(2)</sup>
Pour avenant au bail	150 € HT soit 180 € TTC <sup>(2)</sup>

### CONDITIONS TARIFAIRES GESTION LOCATIVE

#### HONORAIRES SUR LES ENCAISSEMENTS

Encaissement mensuel	Minimum	Maximum	Taux de base TTC <sup>(2)</sup>	
			Hors GLI <sup>(1)</sup>	Avec GLI <sup>(1)</sup>
Tranche 1	0	300	7.20%	6.60%
Tranche 2	301	600	6.90%	6.30%
Tranche 3	601	900	6.60%	6.00%
Tranche 4	901	1200	6.00%	5.40%
Tranche 5	1201	2000	5.40%	4.80%
Tranche 6	2001		4.80%	4.20%

Remise si plusieurs biens	
1 seul bien	0.00%
Entre 2 et 3 biens	-5.00%
Entre 4 et 7 biens	-7.50%
Entre 8 et 12 biens	-10.00%
Sup ou égal à 13 biens	-15.00%

Taux GLI <sup>(1)</sup> TTC <sup>(2)</sup>	4.20%
--------------------------------------------	-------

Forfait Mono = 10 € TTC / lot / mois en plus des honoraires de gestion

Attention : Sauf participation aux assemblées générales ( 75€ par heure ouvrable et 90€ par heure non-ouvrable)

<sup>(1)</sup> Garantie des Loyers Impayés

<sup>(2)</sup> TVA au taux en vigueur (20%)

#### Médiateur de la Consommation :

Conformément à l'article L 611-1 du code de la consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans les conditions prévues aux articles L 611-1 et suivants du code de la consommation, dont les coordonnées administratives sont :  
Association MEDIMMOCONSO - 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX  
Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation>